

Les modalités de résidence des enfants de parents séparés

En 2011, selon l'enquête Famille et logements, 3,3 millions d'enfants âgés de moins de 18 ans ont des parents qui ne forment plus un couple (cohabitant ou non). Selon les déclarations des répondants, un quart d'entre eux vit régulièrement chez chacun de ses deux parents. Une majorité vit avec sa mère, sans résider régulièrement chez son père (67 %). Moins d'un sur dix (8 %) vit avec son père, sans résider régulièrement chez sa mère.

La résidence régulière chez chacun des deux parents est plus fréquente pour les enfants âgés de 4 à 13 ans. En outre, lorsque les enfants résident régulièrement chez chacun de leurs parents, le logement dans lequel ils vivent la plupart du temps est plus souvent celui d'une famille recomposée ainsi que d'un parent diplômé de l'enseignement supérieur.



Quelles sont les modalités de résidence des enfants de parents séparés ? Dans quelle mesure ces modalités varient-elles selon l'âge des enfants, leur sexe ou encore l'appartenance sociale de leurs parents ? L'organisation résidentielle est ici appréhendée à partir de l'enquête Famille et logements conduite en 2011 par l'Insee (encadré 1). Même si l'enquête ne repère pas les situations de résidence alternée *stricto sensu*¹, elle permet de distinguer quatre modalités de résidence des enfants mineurs de parents séparés selon qu'ils vivent principalement chez leur mère ou chez leur père et aussi régulièrement ou non chez leur autre parent. Le caractère « régulier » de la résidence chez l'autre parent est à l'appréciation du parent, ou éventuellement du beau-parent, avec lequel l'enfant vit au moins la moitié du temps. En outre, l'enquête ne permet pas de préciser les formes prises par cette résidence régulière (une semaine sur deux, un week-end sur deux, etc.). Enfin, cette étude donne les caractéristiques de la famille dans laquelle l'enfant vit « principalement » au sens de l'enquête, c'est-à-dire au moins la moitié du temps. Quand l'enfant réside pour une part plus faible de son temps dans un autre logement, aucune caractéristique n'est associée à ce second logement.

Un quart des enfants âgés de moins de 18 ans de parents séparés vivent régulièrement chez chacun de leurs deux parents

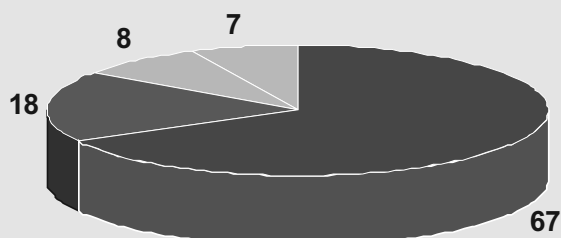
En 2011, 3,3 millions d'enfants âgés de moins de 18 ans ont des parents dont le couple est « dissout » (encadré 2). Parmi eux, près de sept sur dix (67 %) vivent tout le temps chez leur mère (graphique 1). Moins d'un sur cinq

(18 %) réside la moitié du temps ou plus chez sa mère et aussi régulièrement chez son père. Près d'un sur dix (8 %) vit tout le temps avec son père. Enfin, 7 % habitent la moitié du temps ou plus chez leur père et résident aussi régulièrement chez leur mère. Dit autrement, les enfants de parents séparés sont plus de neuf sur dix (92 %) à vivre régulièrement au moins une partie du temps avec leur mère. La résidence régulière chez le père, y compris une partie du temps seulement, ne concerne qu'un tiers des enfants mineurs de parents séparés. Au total, un quart des enfants âgés de moins de 18 ans de parents séparés résident de manière régulière chez chacun de leurs deux parents. La garde alternée, où l'enfant passe un temps équivalent chez ses deux parents est incluse dans cette proportion.

Une appréciation de la résidence des enfants variable selon les répondants

L'absence de résidence régulière chez son autre parent peut recouvrir pour l'enfant une diversité de situations que l'enquête ne permet pas de distinguer. Les enfants peuvent effectivement ne pas avoir de contacts avec leur autre parent (notamment dans le cas où c'est impossible, quand le parent est décédé ou non connu) ou que de manière épisodique (Lapinte, 2013). En outre, l'appréciation de la régularité de la résidence chez l'autre parent peut varier d'un répondant à l'autre. Dans le cas classique d'une garde chez la mère avec une résidence chez le père un week-end sur deux et la moitié des vacances, certaines mères ont pu juger la résidence chez le père comme « régulière » quand d'autres ont indiqué que l'enfant ne vivait pas régulièrement chez son père.

Graphique 1 - Les modalités de résidence des enfants de parents séparés (en %)



- Vit principalement chez sa mère sans résider régulièrement chez son père
- Vit principalement chez sa mère et régulièrement chez son père
- Vit principalement chez son père sans résider régulièrement chez sa mère
- Vit principalement chez son père et régulièrement chez sa mère

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

Champ : enfants âgés de moins de 18 ans dont les parents ne forment plus un couple (cohabitants ou non), France métropolitaine.

D'ailleurs dans les familles recomposées, des écarts d'appréciation s'observent selon que le répondant à l'enquête est le parent ou le beau-parent (Lapinte, 2013). Les beaux-parents déclarent plus souvent que les parents la double résidence de leurs beaux-enfants (graphique 2). Ainsi, les enfants résidant la moitié du temps ou plus avec leur père et une belle-mère sont 40 % à vivre aussi chez leur mère selon les pères et 46 % selon les belles-mères.

La résidence chez le père est d'autant plus fréquente que les enfants sont plus grands

Les modalités de résidence varient sensiblement selon l'âge des enfants. Plus des trois quarts (78 %) des enfants de parents séparés âgés de 0 à 3 ans vivent chez leur mère sans résider de manière régulière chez leur père [contre 68 % dans l'ensemble (graphique 3)]. Entre 4 et 11 ans, la part des enfants résidant de manière régulière chez chacun de leurs deux parents est la plus élevée et près d'un enfant sur trois est concerné. À partir de 12 ans, la double résidence a tendance à

diminuer au profit d'un renforcement de la résidence exclusive chez l'un des parents. L'absence de résidence régulière chez la mère augmente avec l'âge des enfants : elle concerne 4 % des enfants âgés de 1 an ou moins, 6 % de ceux âgés de 8-9 ans et 13 % des 16-17 ans.

Les modalités de résidence varient moins en fonction du sexe de l'enfant que de son âge. Néanmoins quel que soit l'âge des

L'enquête Famille et logements

L'enquête Famille et logements (EFL), associée à l'enquête annuelle du recensement (EAR) a été réalisée par l'Insee en 2011, en France métropolitaine, auprès de 360 000 adultes de 18 ans ou plus, vivant en ménage ordinaire. Ils ont été interrogés sur leur vie de couple, familiale et résidentielle, et notamment sur leurs enfants et ceux de leur conjoint vivant dans le logement. Contrairement au recensement de la population, les liens de filiations renseignés dans l'EFL permettent de distinguer les beaux-parents des parents.

L'EFL décrit, comme le recensement, les personnes dans leur résidence principale, c'est-à-dire celle où ils vivent au moins la moitié du temps, ce qui permet notamment de ne compter qu'une fois les individus alternant entre plusieurs résidences. C'est l'approche la plus fréquemment utilisée pour décrire les conditions de vie au quotidien au sein d'un logement (partage des tâches, niveau de vie...). Mais l'EFL permet de compléter cette approche en précisant quels sont les enfants qui vivent également dans un autre logement, pour une part plus faible de leur temps.

Pour les enfants dont les parents ne vivent pas ensemble, quatre modalités de résidence peuvent être distinguées :

1. l'enfant vit avec sa mère et ne réside pas régulièrement chez son père ;
2. l'enfant vit principalement avec sa mère et réside aussi régulièrement chez son père* ;
3. l'enfant vit avec son père et ne réside pas régulièrement chez sa mère ;
4. l'enfant vit principalement avec son père et réside aussi régulièrement chez sa mère**.

Le terme « principalement » renvoie à une résidence la moitié du temps ou plus dans le logement. Les situations de garde alternée, où l'enfant passe un temps équivalent dans les logements de son père et de sa mère ne peuvent être isolées. Elles sont classées dans les modalités de garde (*) ou (**). Quant au terme « régulièrement », il est à l'appréciation du répondant à l'enquête.

Tableau 1 - Caractéristiques des enfants de parents séparés selon leurs modes de résidence

En %	Les enfants vivent principalement chez leur mère		Les enfants vivent principalement chez leur père		Ensemble des enfants vivant régulièrement chez chacun de leurs deux parents	Ensemble
	et ne résident pas régulièrement chez leur père	et résident régulièrement chez leur père	et ne résident pas régulièrement chez leur mère	et résident régulièrement chez leur mère		
Caractéristiques de la famille dans laquelle vit principalement l'enfant						
■ Foyer monoparental	74	69	60	65	68	71
■ Famille recomposée	26	31	40	35	32	29
Caractéristiques du parent avec lequel l'enfant vit principalement						
■ Agriculteur, artisan, commercial, chef d'entreprise	3	4	11	10	6	5
■ Cadre	6	15	12	25	18	10
■ Profession intermédiaire	17	30	19	29	30	20
■ Employé	46	39	12	13	31	39
■ Ouvrier	10	6	40	20	10	12
■ Chômeur, étudiant, sans activité	18	7	6	2	6	14
■ Non qualifié	31	14	27	13	14	26
■ CAP BEP	28	21	36	25	22	27
■ Baccalauréat	18	21	15	19	21	19
■ Diplômé du supérieur	23	44	23	43	44	28
■ En emploi	64	82	78	92	85	70

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

Champ : enfants âgés de moins de 18 ans dont les parents ne forment plus un couple (cohabitants ou non), France métropolitaine.

Lecture : 74 % des enfants qui vivent principalement chez leur mère, sans résider régulièrement chez leur père vivent au sein d'un foyer monoparental et 26 % dans une famille recomposée.

ENCADRÉ 2

Champ de l'étude et définitions

L'étude concerne les enfants âgés de moins de 18 ans dont les parents ne forment plus un couple, cohabitant ou non. Cette désunion peut être la conséquence d'une séparation, d'un divorce ou plus marginalement du décès d'un des parents. Les enfants dont les parents forment un couple non cohabitant mais non séparé ont été exclus du champ de l'étude. Celui-ci diffère donc très légèrement du champ des enfants ne vivant pas avec leurs deux parents retenu par exemple dans l'étude de Lapinte (2013). Les mineurs ne vivant avec aucun de leur parent, tels que les enfants en famille d'accueil ou encore ceux vivant avec seulement leurs grands-parents, sont exclus du champ.

L'enfant, au sens retenu ici est, comme dans le recensement de la population, une personne célibataire vivant l'« essentiel » de son temps dans le même logement que son père ou sa mère (ceux vivant avec leurs deux parents ne sont pas dans le champ de l'étude), et qui n'est elle-même ni parent d'un enfant du logement, ni en couple avec quelqu'un du logement.

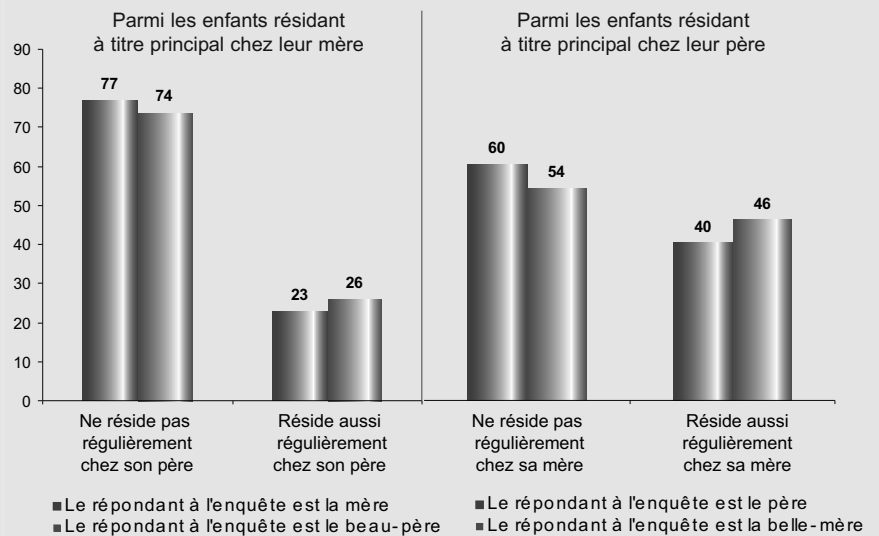
Dans l'étude, les enfants vivent soit en famille recomposée, soit au sein d'un foyer monoparental. Un enfant est considéré comme vivant en famille recomposée dès lors qu'au sein d'une famille composée d'un couple avec enfant(s), un enfant du logement, quel que soit son âge, et y compris lui-même, n'est pas l'enfant des deux membres du couple. Lorsqu'il n'y a qu'un seul parent qui n'a pas de conjoint dans le logement, les enfants vivent en famille monoparentale.

enfants, les garçons expérimentent un peu plus souvent que les filles la résidence régulière chez chacun de leurs deux parents (26 % contre 24 %) et sont légèrement plus nombreux à résider à titre principal chez leur père (17 % contre 14 %). Ainsi, 35 % des garçons mineurs de parents séparés vivent au moins une partie du temps avec leur père contre 32 % des filles.

Les enfants résidant régulièrement chez chacun de leurs deux parents vivent plus souvent en famille recomposée

Lorsque l'enfant réside tout le temps chez sa mère (donc sans résidence régulière chez son père), il vit dans près des trois

Graphique 2 - Le point de vue des parents et beaux-parents sur les modalités de résidence des enfants de parents séparés (en %)



Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

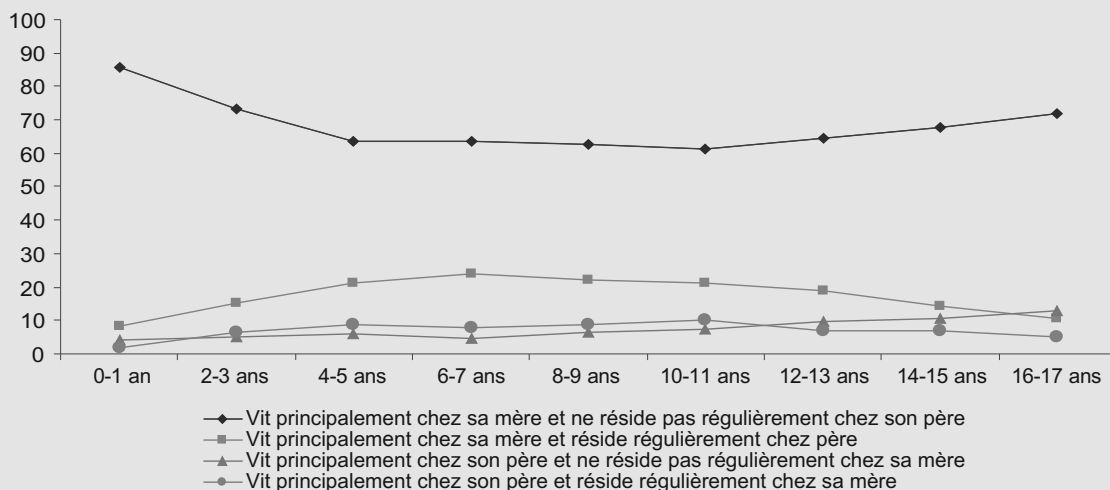
Champ : enfants âgés de moins de 18 ans dont les parents ne forment plus un en couple (cohabitant ou non), France métropolitaine.

Lecture : parmi les enfants résidant à titre principal chez leur mère, selon les mères, 77 % d'entre eux ne résident pas régulièrement chez leur père. Selon les beaux-pères, ils sont 74 % dans ce cas.

quarts (74 %) des cas, au sein d'un foyer monoparental [contre 71 % parmi l'ensemble des enfants de parents séparés (tableau 1)]. Les situations de recombinaison familiale sont plus fréquentes dans les trois autres modes de résidence : elles concernent 40 % des enfants ne résidant pas régulièrement chez leur mère et 32 % de ceux pratiquant la résidence régulière chez chacun de leurs deux parents.

La structure des familles recomposées dans lesquelles vivent la plupart du temps les enfants de parents séparés est également variable selon leurs modes de résidence. Les enfants vivant la plupart du temps avec des demi-frères ou sœurs (enfant d'un de leur parent et d'un beau-parent) sont moins fréquemment en situation de double résidence que les autres. Ainsi, alors que 44 % de l'ensemble des enfants de parents séparés vivant principalement en famille recomposée ont des demi-frères ou sœurs, ils ne sont que 37 % parmi ceux qui résident régulièrement chez leur autre parent (tableau 2). Vivre avec des quasi-frères et sœurs (enfant du beau-parent issu d'une autre union) est une situation plus fréquente pour les enfants vivant la plupart du temps chez leur père.

Graphique 3 - Modalités de résidence des enfants de parents séparés selon leur âge



Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

Champ : enfants âgés de moins de 18 ans dont les parents ne forment plus un couple (cohabitant ou non), France métropolitaine.

Lecture : parmi les enfants de parents séparés âgés de 4 à 5 ans, 64 % résident principalement chez leur mère, sans résider chez leur père ; 21 % résident principalement chez leur mère et aussi régulièrement chez leur père.

Tableau 2 - Caractéristiques des enfants de parents séparés vivant principalement en famille recomposée selon leurs modes de résidence

En %	L'enfant vit principalement avec un de ses parents, dans une famille recomposée		Ensemble
	Il ne vit pas régulièrement chez son autre parent	Il vit aussi régulièrement chez son autre parent	
Caractéristiques de la fratrie avec laquelle l'enfant vit principalement			
■ Présence de demi-frères/soeurs	47	37	44
■ Présence de quasi-frères/soeurs	12	21	15
Caractéristiques du beau-parent avec lequel l'enfant vit principalement			
■ Non qualifié	23	12	20
■ CAP BEP	34	27	32
■ Baccalauréat	19	20	20
■ Diplômé du supérieur	23	41	28
Caractéristiques du couple formé par son parent et son beau-parent avec lequel l'enfant vit principalement			
■ Couple bi-actif	57	76	62
■ Couple marié, pacsé	51	37	47
■ Couple en union libre	50	63	53

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

Champ : enfants de moins de 18 ans dont les parents ne forment plus un couple (cohabitant ou non) et qui vivent la plupart du temps dans une famille recomposée, France métropolitaine.

Enfin, la résidence régulière chez son autre parent est plus fréquente lorsque d'autres enfants de la fratrie (frères/sœurs, quasi-frères/sœurs) pratiquent également la double résidence. En particulier, lorsqu'ils vivent dans leur logement principal avec des frères et sœurs, 90 % des enfants vivant régulièrement chez chacun de leurs deux parents ont un frère et/ou une sœur ayant ce même mode de résidence.

Les enfants vivant la plupart du temps avec un parent cadre ou professionnel sont plus nombreux à résider régulièrement chez leur autre parent

Les parents de familles traditionnelles sont plus diplômés et plus souvent en emploi que ceux des familles recomposées et de foyers monoparentaux (Vivas, 2009). Mais parmi ces derniers, ceux qui ont mis en place une organisation favorable à la double résidence de leurs enfants sont les plus diplômés et en emploi. Seuls 23 % des enfants résidant chez un seul de leurs parents vivent avec un père ou une mère diplômés de l'enseignement supérieur alors qu'ils sont 44 % quand ils vivent aussi chez leur autre parent (tableau 1). Lorsqu'ils vivent tout le temps avec leur mère, seuls 64 % des enfants ont une mère en emploi et 23 % une mère cadre ou professionnelle intermédiaire contre respectivement 82 % et 45 % lorsqu'ils vivent aussi moins de la moitié du temps chez leur père.

Parmi les enfants vivant la plupart du temps en famille recomposée, ceux qui vivent régulièrement chez leur autre parent ont également plus souvent un beau-parent diplômé du supérieur (tableau 2). La double résidence est aussi plus fréquente

lorsque le couple recomposé est bi-actif. Seuls 57 % des enfants résidant tout le temps chez un de leurs parents dans une famille recomposée, ont leur parent et son conjoint tous deux en emploi alors qu'ils sont 76 % dans ce cas s'ils vivent aussi régulièrement chez leur autre parent (tableau 2). Enfin, le statut matrimonial du couple avec lequel vit la plupart du temps l'enfant diffère selon que ce dernier réside ou non régulièrement chez son autre parent. Les enfants pratiquant la double résidence ont plus souvent un parent et un beau-parent en union libre (tableau 2).

Les parents ayant instauré pour leurs enfants vivant avec eux la plupart du temps, une résidence régulière chez l'autre parent sont plus souvent diplômés, en emploi et cadres, en couple bi-actif et en union libre. Ils font partie des milieux où le modèle traditionnel du rôle de la mère auprès de ses enfants est moins prégnant. Pour autant, la résidence régulière chez les deux parents (25 %) apparaît relativement inégalitaire entre les mères et les pères puisqu'elle se traduit majoritairement par une résidence au moins la moitié du temps chez la mère et moins souvent chez le père (18 %).

Pauline Domingo ■

Cnaf - Dser

Notes

(1) La variable renseignant sur le temps passé dans le logement a trois modalités : « tout le temps », « la moitié du temps ou plus » et « moins de la moitié du temps ». Les cas de résidence où l'enfant passe la moitié du temps chez son père et la moitié du temps chez sa mère ne peuvent donc pas être isolés.

Pour en savoir plus

- Brunet F., Kertudo P. et Malsan S., 2008, *La résidence alternée. Organisation des familles et partage des allocations familiales*, ***l'e-ssentiel***, n° 78.
- Kesteman N., 2007, *La résidence alternée : bref état des lieux des connaissances sociojuridiques*, ***Recherches et Prévisions***, n° 89.
- Lapinte A., 2013, *1,5 million d'enfants de moins de 18 ans vivent en famille recomposée : des réalités très différentes*, ***Insee Première***, n° 1470.
- Régnier-Loilier A., 2013, *Séparation et rupture des relations entre le père et l'enfant*, ***Informations sociales***, n° 176.
- Vivas E., 2009, *1,2 million d'enfants de moins de 18 ans vivent dans une famille recomposée*, ***Insee Première***, n° 1259.

Directeur de la publication
Daniel Lenoir
Directrice de la rédaction
Christine Chambaz
Rédactrice en chef et abonnements
Lucienne Hontarredé
Maquettiste
Ysabelle Michelet

Contact : lucienne.hontarrede@cnaf.fr
Tél. : 01 45 65 57 14

Cnaf - 32 avenue de la Sibelle
75685 Paris Cedex 14
Tél. : 01 45 65 52 52
N° ISSN : 1638 - 1769